

## CARRESSE-CASSABER

## Gravière : les associations mobilisées avant l'audience en appel au Tribunal administratif

Les associations AFR, APQV, Salmo et Sepanso 64 ont organisé une conférence de presse, lundi 4 octobre à 14 heures au pont de Gouat à Cassaber, à l'approche de l'audience en appel devant le Tribunal administratif, le 20 octobre prochain.

Ce jour-là seront examinées deux requêtes : celle des associations anti-gravière et l'appel de Marie-Françoise Laborde, maire de Sordes l'Abbaye, concernant l'arrêté municipal interdisant la circulation des camions sur les chemins communaux.

## « Catastrophe » redoutée

Les associations ont voulu exposer la situation juridique du dossier, présenté ce que révèle à leurs yeux l'ouverture de la fosse et ont donné l'exemple d'une gravière à Erfstadt, en Allemagne.

À tour de rôle, André Courrèges (AFR), Sylvain Chevalier (APQV), Antoine Domenech (Salmo) et Michel Rodes (Sepanso) ont pris la parole devant une cinquantaine de personnes pour détailler leurs arguments, craignant une « catastrophe identique à celle de l'Allemagne ».

Ils ont également précisé que l'utilisation du chemin de sortie vers la route départementale a été refusée par l'assemblée des copropriétaires. Ceux-ci craignant que les



Une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence de presse, lundi 4 octobre, au pont de Gouat, à Cassaber. J.M.

90 camions de 38 tonnes prévus chaque jour n'entraînent des nuisances pour leurs cultures. Antoine Domenech a parlé « d'un véritable combat pour préserver la richesse naturelle et défendre de l'intérêt collectif ».

Sur le plan de l'indemnisation de la perte d'exploitation éventuelle des agriculteurs (possibilités d'irrigation réduites et poussière qui recouvrira leurs récoltes nécessitant des traitements onéreux), aucun accord n'a pu être trouvé à ce jour.

En fin de conférence, une voiture de gendarmes est arrivée. Ces derniers avaient pour mission de relever les plaques d'immatriculation. Cela n'a pas manqué de provoquer quelques réactions des associations; choquées par cette intervention. Les échanges sont toutefois restés courtois de part et d'autre.

Interrogé, le groupe Daniel interrogé n'a pas souhaité faire de commentaires, considérant que l'instruction était toujours en cours.

Jean Masmontet